



Pesticides : La famille d'un viticulteur décédé d'une maladie liée aux pesticides dépose plainte contre X ! Une 1^{ère} en France.

Rendez-vous devant le Pôle de Santé Publique

3/5 Rue des Italiens 75009

Lundi 27 Avril 2015 à 14h00

En présence de Valérie Murat, la fille du défunt, et de l'avocat spécialisé Maître Lafforgue, ainsi que de représentants des associations Phyto-Victimes et Générations Futures

Les faits. Atteint d'un cancer en 2010, dont le caractère professionnel lié à l'utilisation de l'arsénite de sodium a été reconnu en février 2011, M. James Bernard Murat, vigneron du Bordelais, a succombé des suites de cette maladie le 8 décembre 2012. C'est dans le cadre de ses activités professionnelles de vigneron que M. Murat a utilisé durant 42 ans des produits à base d'arsénite de sodium pour traiter ses vignes contre l'esca. Il a fait ces traitements sans jamais être alerté de la toxicité de ces produits pour sa santé.

Lorsque le lien entre sa pathologie et l'utilisation professionnelle de ce pesticide a été établi, la famille Murat a été brutalement confrontée à un lien qu'aucun d'eux n'avait dès lors pu faire. **Pourtant, la dangerosité de l'arsénite est reconnue depuis au moins 1955**, date de création du tableau des maladies professionnelles des pathologies liées à l'arsenic et à ses composés minéraux. **Il est remarquable de noter que l'Etat n'a définitivement interdit et retiré du marché ces produits à base d'arsenic qu'en novembre 2001 !**

Le Droit d'agir et le devoir de dire. Alors que certains professionnels de la viticulture s'entêtent à minorer - voire ignorer - le rôle joué par les pesticides dans la survenue de certaines pathologies malgré le nombre croissant de reconnaissances en maladie professionnelle, la famille Murat décide de déposer plainte contre X pour tenter de remonter le fil des responsabilités.

Pourquoi une telle plainte ? Cette plainte aura pour objectif de mettre en exergue toutes les responsabilités, celle des fabricants de ces produits et celle des services de l'Etat. Elle vise aussi à mettre les professionnels de la viticulture Bordelaise devant leur responsabilité mais plus généralement, la famille espère ainsi alerter les agriculteurs sur le lien entre les pathologies qu'ils peuvent déclarer et l'utilisation de pesticides.

« Je tiens à cette action en justice pour que mon père soit reconnu victime d'entreprises prédatrices, de leur collusion avec les services de l'Etat, pour qu'il ne soit pas mort aussi injustement pour rien, pour briser l'omerta qui règne dans la viticulture Bordelaise, alerter les professionnels afin qu'ils soient à même de se saisir de leurs droits et enfin mobiliser l'attention des citoyens sur cette problématique : les français acceptent-ils une société qui sacrifie des professionnels au profit d'intérêts économiques ? » déclare Valérie Murat, fille de James Bernard Murat.

Contacts presse

Valérie Murat ; valeriemu@outlook.fr ; 06 11 526 597
Phyto-victimes : contact@phyto-victimes.fr 06 74 78 88 27

Générations Futures : 06 87 56 27 54
Maître François Lafforgue, 01 44 32 08 20.